

Estiver des chèvres pour favoriser le tétras-lyre

Faire abrouter les aulnes vernes afin de rouvrir des milieux favorables au tétras-lyre.

Des animaux domestiques qui permettront de redonner aux tétras-lyres des aires de parade qui diminuent constamment en raison de l'expansion de cette plante invasive.



Financé par SCI Helvetia
Mise en place du projet : Jean-Claude Roch
Coordinatrice : Manue Piachaud

Contexte

L'aulne vert (communément appelé vernes) est un arbuste envahissant qui se répand sur les flancs de montagne ombragés. En présence d'une grande densité de vernes le sol se vide et les plantes typiques de ces étages supra-forestiers ne poussent plus (ni les myrtilles, ni les rhododendrons). En plus de fermer les milieux, cette plante rend le sol à nu ce qui diminue drastiquement la nourriture dont a besoin le tétras-lyre.

Initiative de Jean-Claude Roch, ancien garde-faune vaudois, cette manière d'envisager la réouverture des milieux est novatrice. Ce forestier de formation a lui-même développé un projet semblable sur un territoire difficile d'accès (la Lécheré) où des chèvres abrutissent les aulnes vernes depuis quelques années. Il a pu se rendre compte de l'efficacité de ces animaux domestiques pour stopper l'expansion de ces aulnes.

C'est Jean-Claude Roch qui a développé depuis 1990 les travaux d'entretien des milieux avec les candidats chasseurs (coupes des vernes et tas de buissons coupés). Seulement il a pu constater qu'après la coupe à la tronçonneuse, les repousses sont très rapides. Cela n'est pas le cas avec les chèvres. Ces caprins domestiques vont commencer par manger les jeunes feuilles puis les chèvres s'attaqueront à l'écorce et au bout de 2-3 ans elles auront suffisamment abrutis l'aulne verne pour que le buisson soit mort et ne reparte plus.

Faisabilité du projet

Jean-Claude Roch a de nombreuses connexions dans le canton de Vaud où il est né et a travaillé pendant 50 ans. Il a développé d'excellents contacts avec les chasseurs (à travers son parcours professionnel) mais également avec des bergers détenteurs de vaches qui sont d'accord d'accueillir des chèvres.

Le territoire choisi est situé au-dessus du col de la Croix : lieu-dit des Arpilles. C'est une zone de montagne où les vernes s'étendent continuellement et où des réouvertures de milieux sont déjà entreprises par les candidats chasseurs. Seulement le territoire est grand, très grand, et les vernes repoussent de manière fulgurante...

La parcelle se trouve à proximité d'une bergerie desservie par une route. L'objectif est de mettre 20 chèvres sur un petit territoire clôturé d'environ 2 hectares. La clôture a donc le rôle d'augmenter la pression d'abrutissement sur les vernes de manière localisée.

Le berger n'aura qu'à surveiller la parcelle, la clôture et le nombre de chèvres. Les chèvres n'auront pas à être traitées. Un ou deux cabris seront prévus si besoin.

Mise en place du projet

Cinq chasseurs motivés devront être recrutés pendant quatre jours pour la mise en place de la clôture qui représente le plus gros du travail. Il s'agira de réaliser des tranchées en coupant les vernes et en les entassant. Ensuite il faudra planter les piquets et tendre les fils correctement. Quatre câbles bleus lisses sont préconisés par la fermière pour éviter la fuite des chèvres ainsi que l'entrée des prédateurs (les chiens des promeneurs étant un risque plus présent que le loup à l'heure actuelle dans cette région). Ces fils ont l'avantage d'être visibles par les ongulés afin d'éviter tout accident. Ils ne seront en place que pendant l'estive afin de limiter l'entrave au déplacement des cervidés et des chamois pendant la période hivernale. La clôture étant haute de maximum 1,10 mètres, les cerfs arrivent facilement à sauter par-dessus s'ils désirent rentrer dans la parcelle mais ceci est fort peu probable vu l'étendue du territoire des Arpilles.

Si une chèvre est prédatée, l'éleveur sera indemnisé comme si elle avait été avec le reste de son cheptel donc il n'y a pas d'assurance à contracter pour ce risque-là.

Les chèvres doivent avoir peur des fils électriques et elles seront sélectionnées en fonction de cet objectif. Il est défini dès le départ que si une chèvre passe la clôture elle sera directement rendue à son propriétaire afin qu'elle ne puisse pas montrer l'exemple au reste du cheptel.

De juin à octobre 2021

En une semaine le parc peut être mis en place et les chèvres montées dans la parcelle. Des personnes motivées pour la mise en place de la clôture seront recrutées d'ici là. L'achat du matériel se fera dès que la neige aura fondue et qu'il sera possible d'accéder à la zone (probablement début juin). C'est alors que la taille de la parcelle sera définie ainsi que le matériel requis.

Un abri sera également mis en place pour que les chèvres puissent s'abriter lors d'intempéries. Le type d'abri sera déterminé une fois la parcelle sélectionnée.

Du win-win-win

Pas de transaction d'argent entre les éleveurs :

zone ouverte récupérable pour les vaches // estive épanouissante pour les chèvres

Il y a un intérêt pour le locataire du terrain qui va avoir des territoires à nouveau ouverts et donc à nouveau utilisables pour faire paître les vaches dans les années à venir. C'est pourquoi il est important que les parcelles choisies ne contiennent pas des verres trop hautes afin qu'il y ait encore de l'herbe consommable pour les bêtes de rentes.

L'éleveur de chèvres va mettre à disposition vingt bêtes pour l'estive. Il n'aura rien à investir et verra ses chèvres bien en chair à leur retour d'un été en montagne.

Les tétras-lyres auront de nouvelles aires de parade à disposition pour que l'espèce puisse reprendre du territoire. Chasseurs et ornithologues ne pourront qu'apprécier l'action mise en place.

Budget

L'achat du matériel est estimé à 3'185 chf et un renouvellement du matériel est à prévoir.

Défrichage et pose de clôture par des bénévoles. Le coût de la coordinatrice et la rémunération du berger seront calculés en fonction des heures passées.

Le matériel demande un investissement financier important : une batterie solaire performante (env. 1'600 chf) avec piquets et câbles lisses. À compter que le renouvellement des piquets doit se faire tous les 3 ans et que la foudre peut endommager une batterie totalement.

Perspective

Ce projet pourrait essaimer si l'expérience est concluante. L'idée est que le berger ait un minimum de travail pour que ses collègues soient motivés à tester l'expérience également et que cela soit reproduit sur d'autres zones où les verres se développent.